

Immigration—Loi

Est-il juste que le Canada soit parmi les premiers à refuser ce droit aux réfugiés?

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Friesen: Monsieur le Président, le député a longuement parlé de sélectionnement. Je voudrais lui poser une question à ce sujet.

En 1980, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) était ministre de l'Immigration. A cette époque il y avait une affaire concernant un certain Giuseppe Calamusa qui avait été condamné en Italie pour trois délits criminels. Il était entré illégalement au Canada en 1968. Il fut expulsé cinq fois et accusé à Toronto de contrefaçon. Libéré sous caution en 1976, il ne s'est pas présenté, mais en 1977, il était condamné et emprisonné. Peu après l'année 1980 il s'est rendu en voiture à Winnipeg, s'est présenté au bureau du ministre et a demandé un permis ministériel. Après avoir fait conduire cet homme par quelqu'un de son personnel dans une voiture officielle jusqu'à Emerson, au Manitoba, autour de l'immeuble de l'immigration, le ministre lui a remis un permis ministériel.

Vu l'intérêt que prend le député à la sélection, voudrait-il me dire si l'ancien ministre de l'Immigration, le député de Winnipeg—Fort Garry, a fait une sélection consciencieuse des immigrants éventuels ou si c'est l'idée qu'il se fait de la sélection de ceux qui doivent être admis au Canada?

M. Berger: Monsieur le Président, ma connaissance des circonstances de cette affaire est très vague. Je me souviens du nom, peut-être à cause des questions qu'on a posées à la Chambre. J'aimerais que le député me dise où est le rapport entre cette affaire et le débat d'aujourd'hui. Cet homme a-t-il été admis comme réfugié? Lui a-t-on accordé le statut d'immigrant reçu selon les procédures de l'immigration ou de détermination du statut de réfugié? Franchement, je ne sais pas de quoi le député parle. Je doute qu'il le sache lui-même.

M. Wenman: Monsieur le Président, je sais que le député de Laurier (M. Berger) a démontré sa compassion pour les réfugiés au sens de la convention en allant dans les camps de Thaïlande et de Malaysia. Il a travaillé en vue de faire venir des réfugiés au Canada par la voie normale établie par la Convention des Nations Unies. Le député croit-il juste que des étrangers puissent frauduleusement entrer directement au Canada sans se conformer aux formalités? Ne croit-il pas qu'il faut respecter le système et donner la priorité aux 12 millions de personnes qui sont des réfugiés selon la définition des Nations Unies, qui attendent depuis des mois et des années dans des camps un peu partout dans le monde et qui ne seront peut-être jamais reçues? Ces 12 millions de personnes n'aiment pas non plus en voir d'autres déjouer le système. Le député ne convient-il pas qu'elles ont la priorité et que nous devrions essayer de préserver le système?

M. Berger: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses propos aimables. Nous devons bientôt faire un autre voyage. C'était très intéressant, pas parce que c'était une partie de plaisir. Au contraire, c'était dur, mais nous servions une bonne cause.

Le député ne reconnaît-il pas que certaines des personnes acceptées comme réfugiés en faisant la demande au Canada ont été reconnues comme tels? Ces personnes ne sont-elles pas là légitimement? N'est-ce pas ce que nous essayons de préserver? N'est-ce pas la raison pour laquelle un système de vérification arbitraire qui risque d'exclure certaines personnes, et qui le fera inévitablement, nous préoccupe tellement?

Le député ne reconnaît-il pas que nos préoccupations et celles des experts, et notamment du rabbin Plaut, sont légitimes? Pense-t-il que la sagesse soit l'apanage des ministériels?

M. Wenman: Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que, même si cela n'a pas encore été prouvé, il semblerait que certains de ces réfugiés ont essayé de venir par un tiers pays. Ainsi, ils sont passés outre à l'Allemagne, donc à tous les réfugiés dans des camps là-bas. Ils auraient pu y aller et procéder de cette façon. Le député comprend bien qu'il faut un système qui ne permette pas de passer outre à d'autres pays. Il comprend certainement que nous ne pouvons pas permettre à des combinards d'abuser de ce système pas plus qu'on ne peut tolérer que les actes de piraterie se perpétuent au large des côtes de la Thaïlande. Il faut rester maîtres de la situation en attendant de pouvoir instaurer un meilleur système, non seulement dans l'intérêt du Canada mais aussi dans celui des 12 millions de réfugiés qui veulent venir ici ou aller dans d'autres pays. Nous ne pouvons pas tolérer que certaines personnes n'attendent pas leur tour si nous voulons être justes.

M. Berger: Monsieur le Président, je demande au député d'aller jusqu'au bout. Il a dit que certaines de ces personnes sont venues au Canada par un troisième pays. Nous n'avons pas de pays producteurs de réfugiés autour de nous. S'il fallait venir directement au Canada pour demander le statut de réfugié, personne ne pourrait présenter une demande. La Convention vise à permettre aux gens de faire des demandes, de bouger spontanément.

● (1550)

Tant qu'il leur restera un souffle de vie, tant qu'ils auront le désir de survivre, les hommes trouveront des moyens de contourner les obstacles bureaucratiques érigés par les gouvernements. Ils trouveront le moyen de sauver leur vie. Ils feront en sorte de ne pas dépérir dans des camps de réfugiés.

Je voudrais que le député se reporte aux années 20 et 30, alors qu'un règlement de l'immigration canadienne stipulait que personne ne pouvait émigrer au Canada sans avoir effectué le voyage d'une seule traite.

M. McCurdy: Un même règlement pour atteindre un même but.